

Luxembourg, le 15 novembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement et à Madame la Ministre de la Santé:

« Avant l'introduction des panneaux de gypse (placoplâtre), beaucoup de murs de maisons étaient construits en utilisant de l'amiante, substance prohibée depuis 2001. Les tuyaux caloporteurs étaient souvent revêtus d'un mélange de plâtre et de fibres d'amiante. Cette situation ne présente pas de danger aussi longtemps que les fibres ne sont pas exposés à l'air. Or, lors d'assainissements de bâtiments, ces matériaux doivent être évacués de façon séparée sur une décharge à part.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement et à Madame la Ministre de la Santé:

- Dans quelles années l'amiante a-t-elle été utilisée dans le secteur de la construction, et surtout le secteur de l'isolation?*
- Les Ministres sont-elles en mesure de nous informer quant à l'envergure du problème de l'amiante au Luxembourg (présence dans les bâtiments publics et maisons privées) ?*
- Etant donné que des murs contenant de l'amiante peuvent graduellement se décomposer et libérer des fibres d'amiante et ainsi poser des risques de santé aux habitants, envisagent-elles d'en informer de façon plus rigoureuse les locataires et propriétaires potentiellement exposés?*
- Considérant le coût élevé de l'élimination des matériaux*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

contenant de l'amiante, les Ministres sont-elles disposées à introduire une aide aux personnes privées lorsque celles-ci décident d'assainir une maison posant des risques?»

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Max HAHN
Député

Alexander KRIEPS
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu